



L'Écho de Barkmere – Juin 2022

Voici un résumé de la dernière réunion du conseil municipal tenue le samedi 11 juin 2022 :

- ✓ La récente tempête du 21 mai a fait beaucoup de dégâts dans les Laurentides, et malheureusement ce genre d'événement deviendra de plus en plus fréquent à l'avenir. La plupart des services publics ont maintenant été rétablis, sauf le service d'internet du Centre TESS. Le Maire les a contactés au début de la semaine dernière et il semble que le service ne pourra être rétabli que vers la fin du mois de juin. La tour desservant Barkmere a été très endommagée et il est difficile de s'y rendre avec les arbres tombés qui bloquent le sentier d'accès.
- ✓ L'adjointe administrative de la Ville, Jessica Miller, a dû être opérée à l'épaule et est présentement en congé maladie. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement complet.
- ✓ La Ville a eu une augmentation de demande de location de quais, et l'administration a dû prendre 3 emplacements des quais de 6 heures pour accommoder les résidents. C'est pourquoi ils ont l'air plus occupés qu'à l'accoutumée. Nous allons tenter d'acheter un quai supplémentaire pour la section « A », mais les délais de livraison sont assez longs. Nous vous remercions de votre patience et votre compréhension.
- ✓ L'administration a procédé à l'achat des équipements nécessaires qui vont nous permettre de faire la diffusion participative de nos séances du Conseil et autres assemblées publiques.
- ✓ La MRC des Laurentides a adopté une résolution pour appuyer la Ville de Barkmere dans sa demande de fermeture du chemin du chantier Félix près de la baie Silver, ouvert il y a deux ans. Il ne reste qu'à faire cheminer la demande au Ministère. Le Maire rappelle que Scierie Carrière ne s'oppose pas à cette fermeture, ce qui est un atout important.
- ✓ **Règlement 268** - La procédure afin de modifier le règlement de zonage pour limiter la location court terme sur le territoire a été initiée par le dépôt d'un avis de motion et la présentation du règlement 268. Cette procédure a été rendue nécessaire à la suite de l'adoption de l'article 21.1 de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique (c. E-14.2) qui rendraient inopérantes les dispositions actuelles de notre réglementation. Ce projet de règlement est disponible sur demande à l'adresse dq@barkmere.ca

DERNIER CONSEIL DE LA MRC DES LAURENTIDES

Le Maire nous informe que la MRC des Laurentides en collaboration avec la Sûreté du Québec a préparé 5 projets de règlements à être adoptés par les municipalités du territoire, afin d'uniformiser la réglementation et faciliter leur application par les policiers. Les sujets des règlements sont : les nuisances (1), la sécurité, la paix et l'ordre dans les lieux publics (2), la circulation et le stationnement (3), la circulation hippomobile (4) et les systèmes d'alarmes (5). Les municipalités peuvent se soustraire à certains articles, mais il pourrait être difficile d'en ajouter. Ces règlements remplaceront ceux présentement en vigueur à Barkmere. Nous avons formé un petit comité avec les conseillers Ken Mann et Stephen Lloyd, le directeur général et moi-même pour les réviser les projets et les adapter à Barkmere.

- ✓ Le 30 mai dernier, les maires de la MRC se sont rencontrés toute la journée pour réfléchir aux actions à prendre au cours des 5 prochaines années. Les sujets d'intérêts ont été la protection du territoire et l'adaptation aux changements climatiques, l'emploi, les infrastructures sociales et la pression exercée sur elles par l'accroissement de la population en provenance des grands centres, qui modifie également le tissu social de la MRC.

AVIS AU PROPRIÉTAIRE AYANT PERDU SON RADEAU

Un radeau errant a été découvert à Cope Bay (voir photo ci-dessous). Si vous pensez qu'il s'agit de votre radeau, veuillez le récupérer ou contacter la ville pour obtenir de l'aide.



Figure 1: Radeau égaré Baie Cope



Figure 2: Un bel après-midi à Barkmere

ÉCOCENTRE MOBILE

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler que le prochain écocentre mobile se tiendra du 18 au 19 juin qui vient afin d'y apporter vos grosses vidanges. L'écocentre sera installé au débarcadère Labrosse (là où se trouvent les quais « C » et « D »).

Pour plus d'informations consultez les règles concernant les grosses ordures à l'adresse : <https://traindeviedurable.com/tableau-de-bord-barkmere/>

NOTE FINALE

Pour plus d'informations, consultez les procès-verbaux du conseil municipal qui seront publiés sur le site internet de la ville une fois qu'ils seront entérinés, généralement au conseil municipal du mois suivant.